

[Annexe 9]

**COURRIER A L'AUTRE PARENT**

Date, lieu

[Prénom de l'autre parent],

Je t'écris car tu entends vacciner notre enfant contre la Covid-19 et que tu entends te prévaloir de la loi du 5 août 2021 qui semble selon toi, t'autoriser à le vacciner avec ton seul consentement, peu important mon opposition ferme et définitive.

Or je te rappelle que le code civil indique dans son article 371-1 que **l'autorité parentale appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.**

Que dans son article 372 est précisé : « *Les père et mère exercent en commun l'autorité parentale. L'autorité parentale est exercée conjointement dans le cas prévu à l'article 342-11.* »

Il relève donc de ta responsabilité de protéger la santé de notre enfant. Or, le covid19 n'atteint pas les enfants, lesquels ne peuvent pas transmettre la maladie. Il n'y a donc aucune raison scientifique de procéder à cet essai thérapeutique qui a déjà provoqué de nombreux effets secondaires. L'OMS a d'ailleurs recommandé le 15 juin 2021 de ne pas vacciner les enfants.

La loi du 5 août 2021 dit qu'un des parents suffit pour autoriser : « l'injection du vaccin », sans préciser de quel vaccin il s'agit. Comme tu peux le constater, la loi sur laquelle tu entends t'appuyer est dépourvue de toute précision, et en l'état tu ne peux pas savoir et ni me faire savoir sur une base légale, quel « vaccin » peut être utilisé. L'absence de précision du médicament susceptible d'être injecté à notre enfant ne te permet pas de procéder de manière unilatérale et sans mon accord à lui injecter un produit qui n'est pas expressément prévu par la loi.

Si tu entends poursuivre dans ton choix, je considère que tu portes atteinte de manière délibérée à la santé de notre enfant et que je déposerai une plainte pénale contre toi, contre le médecin ainsi que le centre de vaccination, sous les qualifications pénales correspondantes à la gravité des agissements et notamment la mise en danger délibérée de la vie de notre enfant.

Je t'informe dès à présent que j'adresse la copie du présent courrier au Procureur de la République ainsi qu'à l'ARS, afin qu'ils soient informés de mon opposition à toute injection de notre enfant avec un produit non précisé par la loi.

J'espère vraiment que nous puissions sauvegarder notre solidarité parentale dans ce contexte où tout est fait pour détruire l'unité de la famille.

Nom, prénom, signature